

Écrit par le 22 décembre 2024

(vidéo) Pierre Vincent, président de la section Menuiserie Charpente de la Fédération du BTP de Vaucluse, assure que les entreprises sont au plus près de leurs salariés !

Dans "Paroles de décideurs", Pierre Vincent, président de la section Menuiserie Charpente de la [Fédération du BTP de Vaucluse](#), nous parle de la situation pandémique dans son secteur d'activité.

"Paroles de Décideurs" est une coproduction de [l'Echo du Mardi](#), [Jour8](#) et [Ventoux Magazine](#).

Comment les collectivités territoriales viennent en aide aux entreprises Vauclusiennes ?

Ecrit par le 22 décembre 2024



Les représentants de la Région, de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, des Chambres des métiers et de l'Agriculture, du Département, du Grand Avignon et de la Ville ont examiné les mesures financières prises au plan national et régional pour soutenir les entreprises Vauclusiennes. Extraits de ce qu'ils ont convenu de faire ensemble.

En complément du Fonds Covid-Résistance

En complément de la création du Fonds Covid-Résistance, les quatre collectivités : Région, Département, Agglomération et Ville ont décidé de maintenir leurs aides au tissu culturel, en particulier pour les festivals, en fonction des charges fixes et des engagements déjà actés par les organisateurs et de l'absence de recettes en billetterie. En sus de sa participation au Fonds Covid-Résistance, le Grand Avignon prévoit 500 000€ supplémentaires pour ces dispositifs territoriaux et sera accompagné financièrement par le Département.

Fonds Covid-Résistance

Pour mémoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignment) a créé un fonds d'aide régional intitulé 'Covid résistance' de 10M€, invitant chaque territoire à y adhérer en engageant 2€ par habitant abondés de 2€ supplémentaires par la Région au profit des entreprises desEPCI (Etablissement public de coopération intercommunale)

Tous les détails sur : <https://www.echodumardi.com/economie/la-region-le-departement-les-etablissements-publics-entrent-en-resistance-contre-le-covid-19/>

Ecrit par le 22 décembre 2024

Pour les entreprises fragilisées non éligibles aux dispositifs

La CCI renseignera les collectivités sur le contingent d'entreprises qui, pour des motifs divers, pourrait être inéligible aux dispositifs mis en place afin d'organiser pour celui-ci un soutien exceptionnel. Les commerces de centre-ville, entreprises à part entière déjà très éprouvées par la période des gilets jaunes ont d'ores et déjà accès aux dispositifs mis en œuvre et bénéficieront d'un effort particulier sous des formes à préciser et pour accompagner la période de reprise.

Agriculture : les circuits courts, nouveau paradigme économique

Pour ce qui est de l'agriculture, les dispositifs sont différents et relèvent de fonds spéciaux. Dans ce secteur, celui de l'agriculture méditerranéenne, maraîchage et arboriculture, la Chambre d'agriculture qui travaille depuis longtemps sur la mise en place méthodique de circuits courts voit son orientation en phase avec la satisfaction des besoins actuels que met en lumière le confinement.

La reprise à moyen et court terme

Il existe deux scénarii, celui de l'entreprise qui, sur le moyen terme, conserve un carnet de commandes rempli et celui des entreprises qui ont une activité de court terme, qui repartira dès au jour du déconfinement. C'est en particulier le cas des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Des actions de promotion seront mises en œuvre pour assurer la relance du tourisme. Dans la phase à venir du déconfinement, un accompagnement en ingénierie des entreprises est prévu notamment pour celles qui devront appliquer des mesures sanitaires spécifiques pour la reprise de leur activité.

L'aspect sanitaire

Enfin, sur l'accompagnement sanitaire de la population, l'ensemble des partenaires s'est accordé sur l'absence de directives claires du Gouvernement inhérentes aux modalités du déconfinement, notamment en besoin de matériel de protection pour les répondre aux demandes de fonctionnement des services publics, des établissements hospitaliers ou des Ephaad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et leur personnel.

(vidéo) Serge Andrieu, maire de Carpentras, en appelle au respect du confinement !

Dans "Paroles de décideurs", Serge Andrieu, maire de [Carpentras](#), nous parle de la situation pandémique

Ecrit par le 22 décembre 2024

dans sa commune.

“Paroles de Décideurs” est une coproduction de [l'Echo du Mardi](#), [Jour8](#) et [Ventoux Magazine](#).

La Région, le Département, Les Etablissements publics entrent en résistance contre le Covid-19

«Face à l'ampleur de cette crise historique, les territoires doivent agir ensemble pour sauver nos entreprises et nos emplois” a déclaré Renaud Muselier, président de la [Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

C'est ainsi que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignation) a créé un fonds d'aide régional intitulé 'Covid résistance' de 10M€, invitant chaque territoire à y adhérer en engageant 2€ par habitant abondés de 2€ supplémentaires par la Région au profit des entreprises desEPCI (Etablissement public de coopération intercommunale)

La Région octroie 10M€ au fonds 'Covid-Résistance'

“Face à la crise, nous devons soutenir les entreprises et les familles dont les emplois en dépendent», a martelé Renaud Muselier, président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour cela, aux côtés de l'Etat, la Région lance son 'Plan Marshall régional' de 1,4 milliard d'euros. «Nous contribuons aussi au Plan national de solidarité, construit avec l'Etat, pour lequel les régions investissent 250M€ dont 18M€ pour la Région Sud. En complément, nous mettons en place le Fonds Covid-Résistance pour coordonner notre action avec toutes les collectivités de la région, en partenariat avec la Banque des Territoires. Ensemble, nous aidons nos Très petites entreprises et nos associations grâce à cet effet-levier majeur !» a conclu le président des Régions de France.

[Le Département de Vaucluse intervient à hauteur de 1,8M€](#)

«Le Département de Vaucluse participe au Fonds Covid-résistance à hauteur de 1,8M€, a spécifié Maurice Chabert, président département de Vaucluse. Ce dispositif permet à chaque intercommunalité

Ecrit par le 22 décembre 2024

d'agir au plus près de son tissu économique local. Notre département unit ses forces avec toutes ses collectivités, avec la Région et la Banque des Territoires pour permettre à tous les Vauclusiens fortement impactés par la crise économique de bénéficier de cette initiative.»

A destination des entreprises et associations

Ce fonds sera dédié à des prêts d'honneur (taux zéro sans garantie) allant de 3 000 à 10 000€ pour les entreprises de moins de 20 salariés, tout secteur économique confondu, à l'exception de l'agriculture pour laquelle la Région Sud a prévu un fonds spécifique de 6M€.

La Banque des territoires

«Nous sommes fiers d'aider aux côtés de la Région, nos commerçants, nos artisans, nos TPE (Très petites entreprises) et l'économie sociale et solidaire qui sont le poumon économique de nos cœurs de ville. Notre région, nos territoires ont besoin de l'union de tous face à cette crise sanitaire.»

Le Grand Avignon

«Nous avons investi 300 000€ dans Fonds Covid-Résistance dédié au tissu économique local afin d'accompagner les entreprises dans cette période difficile,» a souligné Patrick Vacaris, président du Grand Avignon.

Les Sorgues-du-Comtat

«En abondant ce Fonds à hauteur de 100 000€ via la Communauté, ce sont 300 000€ supplémentaires qui seront injectés sur notre territoire avec l'aide du Département, de la Banque des Territoires et de la Région, a souligné Christian Gros président de la Communauté de communes Les Sorgues-du-Comtat. Au total 400 000€ seront investis au profit du tissu économique de nos différentes communes, sur la base de dossiers construits par la Région et notre collectivité.»

Les fonds et les dossiers seront instruits et gérés par le réseau Initiative (Initiative Terre de Vaucluse pour Bédarrides et Sorgues, et Initiative Ventoux pour Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines) en collaboration étroite avec la Communauté de Communes.

La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

La Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) a également débloqué 140 000€ pour abonder le fond Covid-Résistance.

Luberon-Monts-de-Vaucluse

«En abondant ce fonds à hauteur d'environ 112 000€ via l'agglomération, a souligné Gérard Daudet, président de Luberon-Monts-de-Vaucluse ce sont 336 000€ de plus qui seront apportés par la Région, la

Ecrit par le 22 décembre 2024

banque des territoires et le Département. Au total, ce sont 448 000€ qui seront affectés à nos entreprises et qui seront réinvestis sur le territoire.»

140 000 € pour les entreprises de la Cove



Soucieuse de soutenir les entreprises du territoire dans cette période où l'activité économique est fortement perturbée, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) débloque 140 000 € pour abonder le fond Covid-Résistance mis en place par la région Sud.

Cette subvention exceptionnelle, notamment décidée par Guy Rey, président de la Cove, maire d'Aubignan, et Serge Andrieu, vice-président de la Cove délégué aux projets d'aménagement du territoire et du développement économique, maire de Carpentras, sera versée directement à Initiative Ventoux, la plateforme d'initiative locale chargée d'assurer la distribution de cette enveloppe aux entreprises éligibles.

Qui peut solliciter cette aide via Initiative Ventoux ?

Les entreprises et associations de moins de 20 salariés en difficulté (à l'exception des entreprises agricoles pour lesquelles un fond spécifique va être débloqué par la région et la chambre d'agriculture).

Les critères d'attribution :

- réalité de l'impact de la crise (baisse de chiffre d'affaire d'au moins 50%),

Ecrit par le 22 décembre 2024

- état de santé de l'entreprise et mesure de l'activité avant la crise (6 mois minimum).
- rencontre de difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, notamment en tension de trésorerie et/ou souhaitant mettre en œuvre un projet d'investissement visant à limiter l'impact économique du coronavirus (achat de matériel de protection et de prévention, changement de filière d'approvisionnement).

En quoi consiste l'aide ?

Cette aide financière sera débloquée sous la forme d'un prêt à 0% dans la limite de 10 000 €.

Comment la demander ?

En prenant contact avec Initiative Ventoux par mail à contact@initiative-ventoux.fr ou par téléphone au 04 90 67 35 46.

Un dossier simplifié est disponible permettant un dépôt facilité et une instruction accélérée via une plateforme dématérialisée.

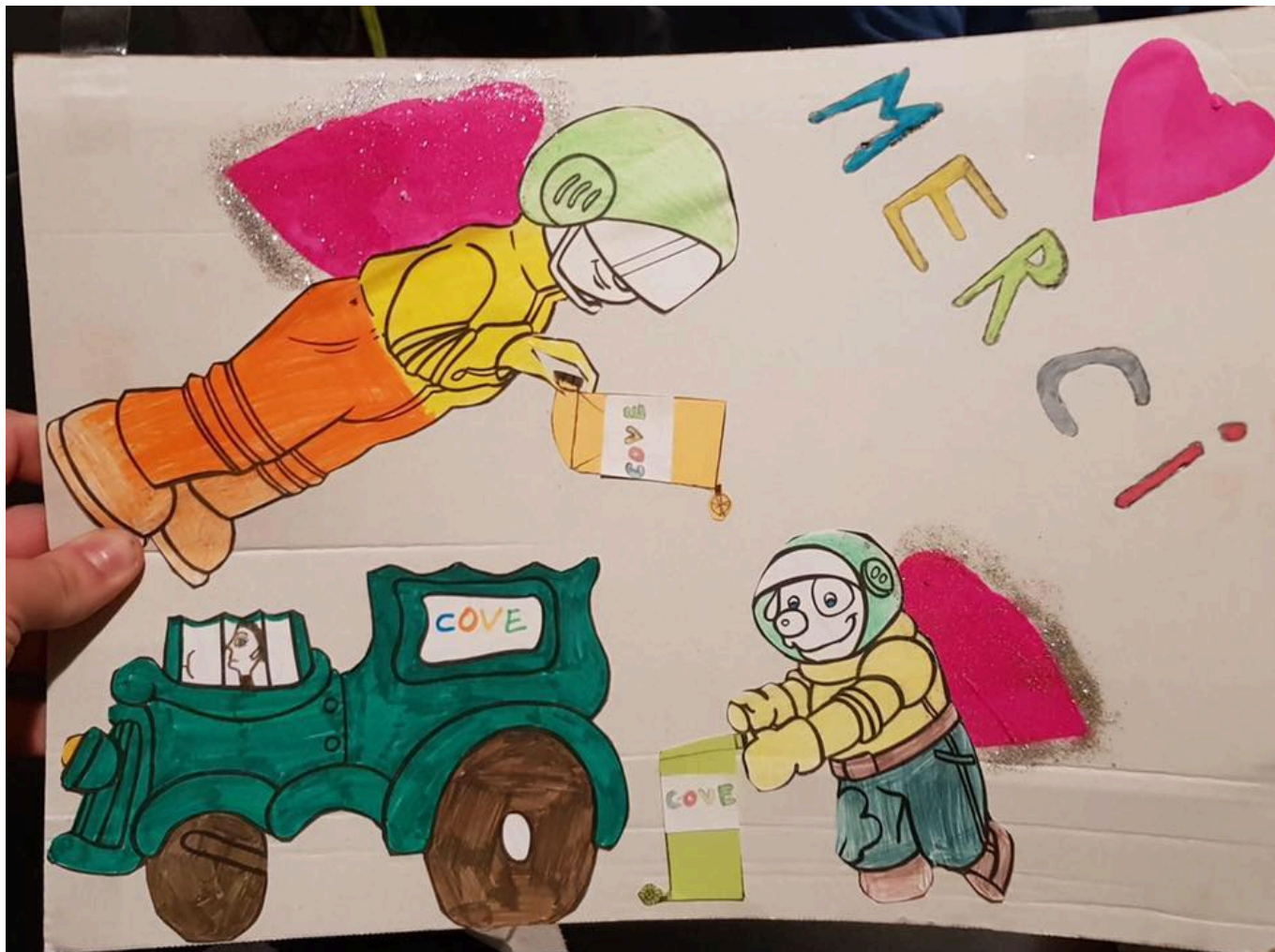
Retrouver toutes les informations relatives à cette aide sur : bit.ly/aide-entreprises-cove

Un peu de douceur dans ce monde de confinement

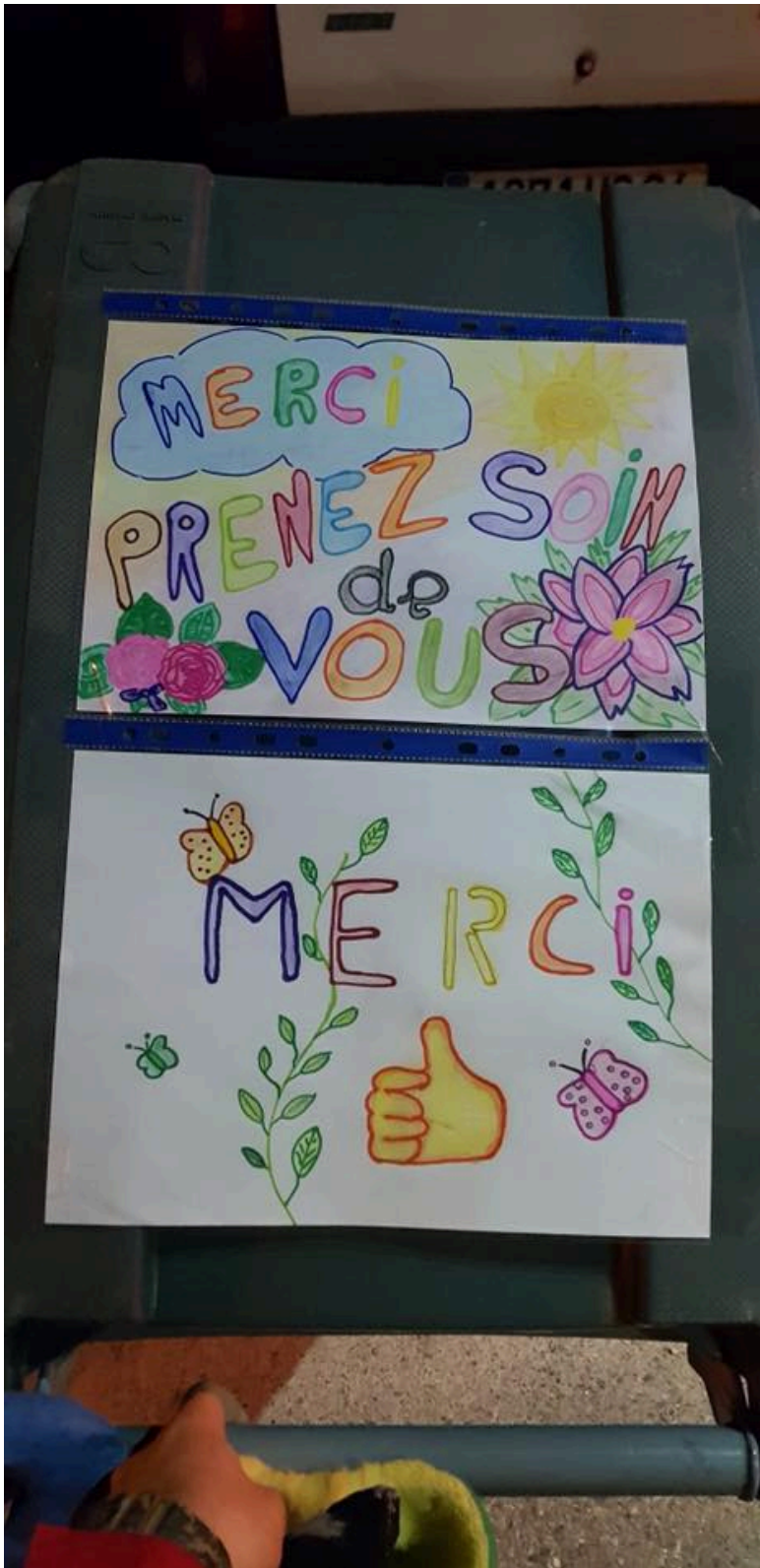
Touchée par les nombreux témoignages à destination de ses agents de collecte des ordures ménagères, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) a tenu partagé les nombreux messages et dessins qui fleurissent çà et là sur les bacs au détour de leurs tournées.

« Des témoignages de reconnaissance et de remerciements qui leur vont droit au cœur », explique la Cove.

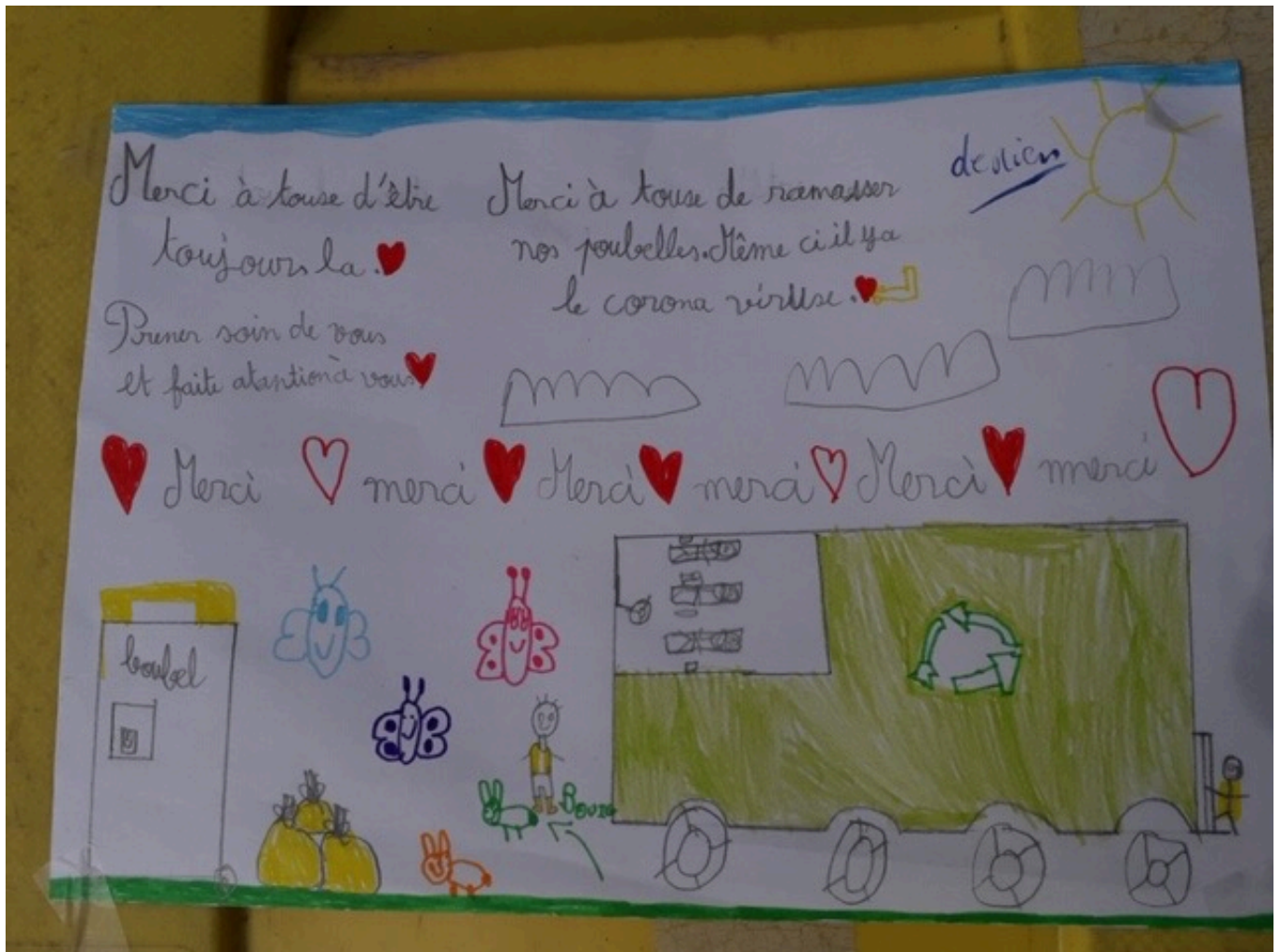
Ecrit par le 22 décembre 2024



Ecrit par le 22 décembre 2024



Ecrit par le 22 décembre 2024



Pour un développement du covoiturage domicile-travail

[La Cove](#) (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) vient d'approuver le principe d'un partenariat avec l'entreprise Klaxit pour le développement du covoiturage domicile-travail. Cet accord intervient dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe (Agence de

Écrit par le 22 décembre 2024

l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour expérimenter le covoiturage domicile-travail.

Ayant été retenue, la Cove va pouvoir expérimenter le dispositif pendant 9 mois et bénéficier d'une subvention couvrant 77% du coût de l'opération estimée à 24 000€. S'appuyant sur l'application de Klaxit (ndlr : anciennement Wayzup), leader français du covoiturage domicile-travail, ce dispositif est ouvert à tous les usagers en partance ou à destination du territoire de la Cove. Les passagers s'acquitteront d'un ticket de 1€ par trajet, le même prix qu'un trajet en transport en commun. Les conducteurs, eux, seront rémunérés via l'application à hauteur de 10 centimes du km, avec un plancher de 2€ même pour des trajets inférieurs à 20 km, dans la limite de 3 covoiturés par jour et de 80 km de trajet aller/retour.

Premier Contrat de transition écologique en Vaucluse

Lundi 27 janvier s'est déroulée la signature du premier Contrat de transition écologique (CTE) en Vaucluse entre la Cove (Communauté d'agglomération Comtat Ventoux), l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Banque des territoires, le Département du Vaucluse et l'Etat, en présence de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, et de nombreux élus et partenaires. Démarche engagée par l'Etat en février 2018, les CTE ont pour objectifs d'innover, d'accompagner et de soutenir la mutation écologique des territoires.

Le CTE porté par la Cove s'articule autour de 11 actions qui, avec un investissement de 2 M€, sont basées sur 3 axes stratégiques : des projets d'évolution du cadre de vie dans les domaines de la mobilité, de l'habitat et de l'aménagement, une adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et la construction d'une économie circulaire locale.

L'accent a été mis sur 3 exemples concrets lors de cet après-midi : la rénovation énergétique de l'habitat ainsi que la lutte contre la précarité énergétique présentées par l'Alte (Agence locale de la transition énergétique), le développement expérimental de méthodes innovantes pour la réduction des intrants en agriculture (irrigation, fertilisation et produits phytosanitaires) porté par le Domaine de La Tapy et, enfin, la mutualisation des ressources entre acteurs économiques.

Ecrit par le 22 décembre 2024

Ce dernier projet, développé par Eric Launois de la société Factory'z, mis en exergue par la secrétaire d'Etat auprès de la Transition écologique et solidaire, regroupe déjà un groupe pilote de 16 entreprises des territoires de la Cove, de Ventoux Sud et des Sorgues du Comtat. L'association d'entrepreneurs Carpensud anime cette démarche basée sur un constat statistique : 20% des ressources des entreprises sont inutilisées, que ce soit du matériel qui sert peu, des ressources humaines disponibles lors de sous-charges, des stocks dormants de matières ou encore des déchets non valorisés. A l'inverse, des entreprises d'un même territoire ont des besoins, ponctuels en matériel, en expertise ou peuvent valoriser des produits. Cet outil de mutualisation vise à créer du lien entre les acteurs économiques offreurs et demandeurs. Mis en place dans 80 territoires en France, les Contrats de transition écologique ont pour objectif de démontrer que la transition écologique peut aussi devenir un moteur de développement économique.

Bien choisir ses outils pour booster son activité

Pour 2020, la [Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin \(Cove\)](#) entend continuer ses investissements en termes de compétence économique sur son territoire dans le cadre de son budget pour l'année à venir.

Sur le site du marché gare de Carpentras, le programme de travaux de réhabilitation, dont le montant total s'élève à 3,14 M€, va donc se poursuivre avec la fin de l'aménagement du lotissement Durbesson et la réalisation de pistes pour les auto-écoles dans la partie nord-est du site.

L'autre programme d'envergure encore en est la création d'une pépinière d'entreprises sur le site du château Durbesson (autorisation de programme de 1,32 M€), dont les paiements doivent s'achever au début de l'année 2020. Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la gare numérique ont démarré sur le site de l'ancienne gare de Carpentras. Le montant total du projet est évalué à 2,8 M€ concernant la part de la Cove.

Enfin, sur la commune de Mazan, le chantier de l'aménagement de l'espace économique du Piol 2 va, lui aussi, se poursuivre en 2020. Des crédits d'environ 3M€ sont alloués par

Écrit par le 22 décembre 2024

l'agglomération à cette opération d'extension de 11ha dans la continuité de la zone d'activité existante. Le Piol 2 a pour principale cible les entreprises du secteur de la construction et du BTP et plus particulièrement celles des domaines de l'éco-construction.